

## La Pologne dans les mazarinades

Teresa MALINOWSKI

Docteure, chercheure rattachée au MéMo, Université Paris Nanterre

En 1573, l'élection d'Henri de Valois sur le trône de la République des Deux Nations fonde des relations durables entre la France et la Pologne<sup>1</sup>. Cet événement suscite de nombreuses publications. C'est de cette époque que datent les premières histoires de la Pologne en langue française. S'y ajoutent des descriptions, des récits de voyage, des mémoires, des gazettes ou encore des traités politiques. Depuis cette date jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la Pologne fera partie de l'imaginaire politique français, chaque rapprochement diplomatique déclenchant un nouvel essor éditorial.

Le système politique polono-lituanien attire tout particulièrement l'attention. La République des Deux Nations<sup>2</sup> est gouvernée selon un régime mixte. Le roi, élu par la noblesse, partage son pouvoir avec la diète, qui se réunit tous les deux ans pour une durée de six semaines<sup>3</sup>. Cette assemblée décide des lois, des impôts, des traités de paix et des déclarations de guerre. Elle se compose de la chambre des nonces, dont les membres sont élus par les diétines<sup>4</sup>, et du sénat, dont les membres sont nommés par le roi<sup>5</sup>. En dehors des sessions parlementaires, le sénat exerce également la fonction de conseil royal. Malgré les restrictions de son pouvoir, le roi reste indispensable au bon fonctionnement de la république. Il convoque la diète et en détermine l'ordre du jour, il est à l'initiative des lois et les sanctionne. En outre, il dirige l'armée et la diplomatie, nomme aux charges et offices, et forme le gouvernement central en désignant les ministres.

À l'heure de l'avènement de la monarchie absolue dans de nombreux États européens, la Pologne devient un argument privilégié dans les débats politiques. En France, les théoriciens du pouvoir absolu cherchent à démontrer la faiblesse du régime mixte polono-lituanien. En revanche, les partisans d'un pouvoir royal limité désignent la Pologne comme un exemple à suivre. Soulignant les racines communes des nations européennes et de leurs coutumes, ils voient dans la République des Deux Nations une réalisation

---

<sup>1</sup> Cet article participe à la réalisation du projet de recherche n° 2016/23/N/HS3/00376 financé par le Centre national de la Science (Pologne). (This article is a realisation of the project nr 2016/23/N/HS3/00376 funded by the National Science Center (Poland).)

<sup>2</sup> Du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, la Pologne fait partie d'un ensemble plus large, appelé la République des Deux Nations. Celle-ci résulte de l'union de deux États : le Royaume (ou Couronne) de Pologne et le Grand-duché de Lituanie. Initialement, il s'agit d'une union personnelle : en 1386, les deux États souverains se placent sous l'autorité d'un monarque commun, Ladislas Jagellon, et de ses successeurs. Cette union devient réelle en 1569 avec l'acte de Lublin, qui formalise la création d'un État unique. À ce sujet, voir la dernière monographie en date : Robert Frost, *The Oxford History of Poland-Lithuania: Volume I: The Making of the Polish-Lithuanian Union, 1385-1569*, Oxford, Oxford University Press, 2015 ; Robert Frost, *Oksfordzka historia unii polsko-litewskiej. Powstanie i rozwój, 1385-1569*, Poznań, Rebis, 2018.

<sup>3</sup> En cas de nécessité, le monarque peut convoquer une diète extraordinaire, d'une durée de deux semaines.

<sup>4</sup> La République des Deux Nations se compose de provinces, elles-mêmes divisées en voïvodies, subdivisées en terres (*ziemie*) et/ou districts (*powiaty*). Chaque voïvodie ou terre a sa propre diétine, qui rassemble la noblesse de son territoire. Ces assemblées gèrent les affaires locales et élisent les députés à la diète.

<sup>5</sup> Le sénat se compose des évêques, des ministres, des voïvodes (ou palatins) et des castellans. On compte cinq ministres pour la Pologne, et cinq pour la Lituanie. Ce sont les grands maréchaux, les maréchaux de la cour, les chanceliers, les vice-chanceliers et les trésoriers. Les voïvodes se trouvent à la tête des voïvodies. Les castellans exercent l'autorité au nom du souverain sur un château et sur le territoire qui en dépend. Les castellans sont aussi les assistants des voïvodes. Les ministres, les voïvodes et les castellans sont nommés à vie par le roi.

toujours vivante de la monarchie idéale du passé, où le roi est soumis aux lois et au contrôle de la nation politique (ici : la noblesse représentée par la diète), qui en cas de tyrannie a le droit de s'opposer au tyran<sup>6</sup>.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, la littérature politique de la Fronde ne fait pas exception et intègre l'État polono-lituanien dans ses réflexions. Parmi les mazarinades publiées à cette époque – tout du moins celles qui sont recensées dans le Projet Mazarinades – on dénombre quelque 120 pamphlets et plus de 280 occurrences traitant de la Pologne et des Polonais<sup>7</sup>. Ces écrits sont majoritairement, sinon exclusivement, parisiens.

Le contexte diplomatique a favorisé l'apparition de ce pays dans les mazarinades. Quelques années à peine avant l'éclatement de la Fronde, un événement a rappelé la Pologne à la mémoire des Français et des Parisiens. En effet, en 1645 à Paris, a eu lieu *per procura* le mariage du roi de Pologne Ladislas IV (1632-1648) avec Marie de Gonzague<sup>8</sup>, princesse nivernaise habituée des salons parisiens<sup>9</sup>, liée à Cinq-Mars<sup>10</sup>, aux membres de la cabale des Importants (1643)<sup>11</sup> et aux futurs acteurs princiers de la Fronde. Après son départ en Pologne et durant toute sa vie, elle entretient des liens avec de nombreux correspondants parisiens, en particulier avec Condé<sup>12</sup>. En outre, l'arrivée des ambassadeurs polono-lituanien dans la capitale et les festivités de 1645 ont fortement marqué la société princière parisienne et les habitants de la ville, ce dont on trouve des témoignages dans les mémoires de l'époque<sup>13</sup>.

À cette occasion, de nouvelles publications sur la république polono-lituanienne apparaissent. Par exemple : Jean Le Laboureur, membre de la suite qui a accompagné Marie de Gonzague dans son nouveau royaume, publie une relation de voyage où il présente une vision très enthousiaste des institutions nobiliaires polonaises. Publié une première fois en 1647, le texte est réédité à plusieurs reprises, et ce en plein contexte de Fronde : une fois en 1648, deux fois en 1649<sup>14</sup>. Il est aussi intéressant de noter que le frère de l'auteur, Louis Le Laboureur, a probablement participé au mouvement contre

---

<sup>6</sup> À ce sujet, voir : Teresa Malinowski, *La République de Pologne dans les imprimés français (1573-1795). Penser les relations entre gouvernants et gouvernés à l'époque moderne*, thèse, Université Paris Nanterre, Université Adam Mickiewicz de Poznan, 2019.

<sup>7</sup> À l'époque moderne, on utilise souvent le terme de « Pologne » pour désigner l'ensemble de la République des Deux Nations, bien qu'il ne rende pas entièrement compte de la réalité de ce corps politique pluriethnique. C'est aussi le cas dans les libelles du temps de la Fronde. Dans le corpus en ligne du Projet Mazarinades ([www.mazarinades.org](http://www.mazarinades.org)), la recherche des termes « Lituanie », « lituanien », « lituan.\* », « Lithuanie », « lithuanien », « lithuan.\* », n'a donné aucun résultat.

<sup>8</sup> Au sujet de Louise-Marie de Gonzague, reine de Pologne, voir : Chantal Grell, *Louise Marie de Gonzague (1611-1667), reine de Pologne. Passion et politique à la cour des Vasa*, Paris, Honoré Champion, 2024, 2 vol. Marie de Gonzague prend le nom de Louise-Marie en montant sur le trône de Pologne.

<sup>9</sup> Au sujet de l'hôtel de Rambouillet, fréquenté par Marie de Gonzague, comme « école des Frondeuses », voir : Sophie Vergnes, *Les Frondeuses : une révolte au féminin, 1643-1661*, Seyssel, Champ Vallon, 2013, p. 79-99.

<sup>10</sup> Cinq-Mars est décapité en 1642 pour avoir mené une conspiration contre le cardinal de Richelieu.

<sup>11</sup> La cabale des Importants est une première conjuration dirigée contre le cardinal Mazarin. Elle engage des personnalités nobles et princières de premier plan, en particulier le duc de Beaufort et la duchesse de Chevreuse. Ce mouvement est considéré comme une annonce de la Fronde. Là-dessus, voir : Jean-Marie Constant, *La Noblesse en liberté : XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles*, Rennes, PUR, 2004, p. 265-277 ; Michel Pernot, *La Fronde, 1648-1653*, Paris, Éditions de Fallois, 1994, p. 45-50.

<sup>12</sup> Émile Magne, *Le Grand Condé et le Duc d'Enghien. Lettres inédites à Marie-Louise de Gonzague, reine de Pologne, sur la Cour de Louis XIV (1660-1667)*, Paris, Émile-Paul Frères, 1920, p. II-IX, XXVI-XXVII.

<sup>13</sup> Abel Mansuy, *Le Monde slave et les classiques français aux XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Honoré Champion, 1912, p. 131-161. Wiesław Mateusz Malinowski, « "Tête rasée et sabre au flanc". Les Sarmates polonais et leur royaume aux yeux des écrivains français du XVII<sup>e</sup> siècle » dans M. Bertaud (dir.), *La Littérature française au croisement des cultures*. Genève, Droz, 2009, p. 193-195. Lucien Bély, *La société des princes, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Fayard, 1999, p. 246-251.

<sup>14</sup> Sur ce sujet, voir Teresa Malinowski, *La République de Pologne...*, op. cit., p. 212-219.

Mazarin<sup>15</sup>. On voit bien là les liens qui se tissent entre les territoires et les acteurs de ces divers événements. Autre exemple marquant : Marc-Antoine Girard, sieur de Saint-Amant, protégé de Marie de Gonzague, a voyagé en Pologne, est un partisan de la Fronde et exprime de la sympathie au sujet de la monarchie élective<sup>16</sup>. Le mariage royal de 1645 a donc favorisé les échanges culturels et politiques entre la France et la Pologne à la veille de la Fronde, d'où l'apparition de l'État polono-lituanien dans les réflexions politiques des pamphlétaires et écrivains français à l'heure de l'éclatement du conflit.

Ce rapprochement diplomatique a eu une autre conséquence : il a amplifié le recrutement de soldats polonais au sein des armées royales françaises. Celui-ci a débuté dans les années 1630 et s'est intensifié dès 1646. Des régiments polonais participent à la guerre de Trente Ans (1618-1648) dans le camp des armées françaises, par exemple à la bataille de Lens en 1648. Mais ils se retrouvent également au sein des armées royales assiégeant Paris en 1649 ou combattant les forces frondeuses à Bléneau, Étampes et au faubourg Saint-Antoine<sup>17</sup>. Si le roi et la monarchie se vantent de leurs bons services<sup>18</sup>, les frondeurs s'en exaspèrent : plus de la moitié des mazarinades recensées se plaignent de la violence des soldats étrangers.

Ces aspects des relations franco-polonaises se retrouvent au sein des 120 mazarinades, qui forment le corpus de sources de cet article. Il en résulte une image contradictoire de la Pologne. En effet, elle apparaît d'une part, comme un vivier de soldats mercenaires au service de la tyrannie de Mazarin et d'autre part, comme un modèle de liberté politique à imiter.

### **Les mercenaires polonais au sein de l'armée royale : un instrument de tyrannie aux mains d'un gouvernement étranger**

La majorité des occurrences concernant la Pologne et les Polonais dans les mazarinades recensées concernent leur engagement mercenaire au sein des armées royales. À ce titre, leur portrait est peu louangeur. « Gens abominables, sans foy ni religion<sup>19</sup> », « gent mal aprivoisée<sup>20</sup> », « scelerats » et « barbares<sup>21</sup> », « bourreaux de

---

<sup>15</sup> Hubert Carrier, *Le Labyrinthe de l'État. Essai sur le débat politique en France au temps de la Fronde (1648-1653)*, Paris, Honoré Champion, 2004, p. 210. Hubert Carrier, *La Presse de la Fronde (1648-1653) : les mazarinades*, Genève, Droz, 1991, p. 225.

<sup>16</sup> Sur Saint-Amant, voir Hubert Carrier, *Le Labyrinthe de l'État...*, *op. cit.*, p. 88-90, 101-102. Wiesław Mateusz Malinowski, *op. cit.* Florence Dumora-Mabille, « Poétique de la circonstance : la Pologne de Saint-Amant » dans F. Lavocat (dir.), *La France et la Pologne. Histoire, mythes, représentations*, Lyon, PUL, 2000, p. 149-165. Jacques Bailbé, *Saint-Amant et la Normandie littéraire*, Paris, Garnier, 2016, p. 217-229. Abel Mansuy, *op. cit.*, p. 163-202.

<sup>17</sup> Lydia Scher-Zembitska, *L'Aigle et le phénix*, Paris, CNRS, 2001, §. 11.

URL : <https://books.openedition.org/editions-cnrs/34597> (page visitée le 26/01/2021).

<sup>18</sup> L'historienne cite, par exemple, le témoignage de Louis XIV : « [J'ai] reçu beaucoup de satisfaction de la conduite et des témoignages de fidélité à mon service du Sieur colonel Priemski depuis qu'il est passé en mon Royaume avec les deux régiments d'infanterie qu'il commande... », *ibid.*

<sup>19</sup> *Advertissement à Cohon, évesque de Dol*, Paris, Arnould Cotinet, 1649, p. 6.

<sup>20</sup> *Imprecation comique, ou la plainte des comédiens sur la guerre passée*, Paris, [s. n.], 1649, p. 6.

<sup>21</sup> *Inventaire des choses plus memorables trouvées au butin de l'armée Mazarine après sa défaite, et qui avoient esté par eux volez en divers lieux. Ensemble les cruautés incroyables par eux commises*, Paris, André Chouqueux, 1652, p. 5.

pauvres villageois<sup>22</sup> », « diables et lutins<sup>23</sup> », « mauvais garnemens<sup>24</sup> », « ladres de Polonais<sup>25</sup> », « sales Polonais<sup>26</sup> », « diables nez en Pologne » et « monstres septentrionaux<sup>27</sup> » : autant de noms et de qualificatifs pour désigner les soldats au service du gouvernement royal.

De 1649 à 1653, les Polonais sont cités aux côtés d'autres nations et comparés à d'autres peuples. Les Allemands apparaissent systématiquement dans les mêmes libelles que les Polonais. Une fois, les « mauvais Français » sont mentionnés en même temps que les Polonais et les Allemands<sup>28</sup>. On retrouve plus rarement les Italiens (6 fois<sup>29</sup>), les Suédois (4 fois<sup>30</sup>), les Suisses (3 fois<sup>31</sup>), les Anglais et les Écossais (2 fois<sup>32</sup>), les Basques et les soldats des Flandres et de Catalogne (1 fois)<sup>33</sup>. Toutes ces nations étaient représentées, en proportions variables, au sein des troupes royales françaises tout au long du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>34</sup>. Il n'est donc pas étonnant de les voir citées côte à côte dans les mazarinades.

---

<sup>22</sup> *La nompaille du temps ou la prosopopée de Themis, et la fortune plaidant le procez de Mazarin*, Paris, Veuve d'Antoine Coulon, 1649, p. 8.

<sup>23</sup> *Lamentations d'un procureur visitant les sacs de son estude, et le réconfort qu'il receut de sa femme. En vers burlesques*, Paris, [s. n.], 1649, p. 5.

<sup>24</sup> *Le Départ des Alemands et Polonais du chasteau de Meudon. En vers burlesques*, Paris, Jacques Guillery, 1649, p. 4.

<sup>25</sup> *Le Retour et restablissement des arts et mestiers. Vers burlesques*, Paris, [s. n.], 1649, p. 3.

<sup>26</sup> Mathurin Questier, dit Fort-Lys, *Conclusion du journal poétique de la guerre parisienne*, Paris, Veuve d'Antoine Coulon, 1649, p. 107.

<sup>27</sup> Laurent Laffemas (abbé), *La Guerre civile en vers burlesques*, Paris, Claude Huot, 1649, p. 6. Le texte a été attribué à l'abbé Laffemas par Tallemant des Réaux : cf. Hubert Carrier, *Les Muses guerrières : les mazarinades et la vie littéraire au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle : courants, genres, culture populaire et savante à l'époque de la Fronde*. Paris, Klincksieck, 1996, p. 143 ; Patrick Rebollar, « Notice », *Projet Mazarinades*, URL : <https://mazarinades.org/edition/mazarinades/notice/719> (page visitée le 21/01/2021).

<sup>28</sup> *L'Apparition d'un phantome à Sainct Germain en Laye, et les discours qu'il tint*, Paris, Jean Remy, 1649, p. 5.

<sup>29</sup> Antoine III de Gramont, *La Défaite d'une partie du convoy des Parisiens, dans le village de Vitry, Saint-Germain-en-Laye*, [s. n.], 1649, p. 1. Marc de Vulson de La Colombière, *La Parabole du temps present, denottant les cruauitez de Mazarin contre les François, et prophétisant la victoire de Messieurs du Parlement*, Paris, Arnould Cotinet, 1649, p. 7. *L'Agatonphile de la France*, Paris, [s. n.], 1649, p. 10. *Response du Roy, servant de réplique, à la dernière lettre de Son Altesse Royale*, [s. l.], [s. n.], 1652, p. 26. *La Pierre de touche, faisant voir que le cardinal Mazarin et ses adherans, sont les plus grands ennemis du Roy, de son Estat, de son peuple et de la ville de Paris. Aux trois estats de France*, Paris, [s. n.], 1652, p. 17 et 25. *La Comete royal pronostiquant à la reine un déluge des vengeances du ciel*, [s. l.], [s. n.], 1652, p. 12.

<sup>30</sup> *Point d'argent, point de Suisse*, [s. l.], [s. n.], 1649, p. 9. François Davenne, *Soupirs françois sur la paix italienne. Avec l'augmentation*, [s. l.], [s. n.], 1649, p. 10. *Les Lamentations mazarines*, Paris, Philippe Clément, 1652, p. 4. *Les Soupirs de la France, faits à son Altesse Royale, pour la Paix generalle*, Paris, Jean Guychard, 1652, p. 10.

<sup>31</sup> Marc de Vulson de La Colombière, *La Parabole du temps present...*, op. cit., p. 7. *Le Mercure parisien, contenant tout ce qui s'est passé de plus particulier, tant dans Paris qu'au dehors, depuis la nuit du jour et feste des Roys jusques à présent*, Paris, Cardin Besogne, 1649, p. 5. *Nouvelles apportées au roy Louis XIII*, Paris, Jean-Baptiste et Guillaume Loyson, 1649, p. 4.

<sup>32</sup> *Factum servant au procez criminel, fait au cardinal Mazarin, touchant ses intelligences avec les estrangers ennemis de l'Estat*, Paris, Arnould Cotinet, 1649, p. 8. *Sommaire de la doctrine curieuse du cardinal Mazarin*, Paris, Nicolas Bessin, 1649, p. 7.

<sup>33</sup> *Le Nocturne Enlevement du Roy hors de Paris, fait par le cardinal Mazarin, la nuit des Roys. En vers burlesques*, Paris, [s. n.], 1649, p. 8.

<sup>34</sup> Robert Chaboche, « Les soldats de la guerre de Trente Ans, une tentative d'approche », *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, 1973, 20/1, p. 17-18. L'historien conclut : « Une bonne partie de l'Europe est ainsi représentée dans les armées de Sa Majesté Très Chrétienne ». Eugène Fieffé, *Histoire des troupes étrangères au service de la France depuis leur origine jusqu'à nos jours*, vol. 1, Paris, Librairie militaire, 1854, p. 131-259.

D'autres comparaisons sont en revanche plus inattendues. Les Polonais sont dits semblables aux Tatars<sup>35</sup>, plus cruels que les Turcs<sup>36</sup> et « plus barbares que Japonais<sup>37</sup> ». Or, les Tatars et les Turcs figurent au sein des mazarinades comme l'archétype du peuple furieux, farouche et cruel<sup>38</sup>. Ils sont quelquefois juxtaposés aux Moscovites<sup>39</sup>. Les mazarinades placent ces communautés du côté des nations « barbares<sup>40</sup> », exclues du monde des États policés.

La comparaison de ces peuples avec les Polonais contraste avec une autre image de la Pologne comme rempart de la chrétienté et frontière de la civilisation occidentale. Cette représentation résulte de la situation géopolitique de la République des Deux Nations, qui avoisine le Tsarat de Moscou, le Khanat de Crimée et l'Empire ottoman<sup>41</sup>. Dans l'Europe moderne, ces trois États se situent du côté de l'altérité aussi bien sur le plan religieux que politique. La Moscovie professe la foi orthodoxe russe, en schisme avec Rome. Le Khanat et l'Empire ottoman font partie du monde de l'islam, d'autant plus menaçant que ses frontières englobent les Balkans et s'avancent jusqu'aux frontières de la république polono-lituanienne et du Saint-Empire. Du point de vue politique, les trois entités en question sont associées au despotisme oriental. Or, tout au long du XVII<sup>e</sup> siècle, les Moscovites, les Tatars et les Ottomans ont mené des guerres contre la République des Deux Nations<sup>42</sup>, membre reconnu de la *Respublica Christiana*<sup>43</sup>. Les Turcs et les Tatars, surtout, se sont fait remarquer par leurs actes de cruauté<sup>44</sup>.

---

<sup>35</sup> *Le Généreux François*, [s.l.], [s. n.], 1649, p. 6.

<sup>36</sup> *Suite du journal poétique de la guerre parisienne*, Paris, Veuve d'Antoine Coulon, 1649, p. 21.

<sup>37</sup> *Imprecation comique...*, *op. cit.*, p. 6. Au sujet du Japon, voir l'article de Tadako Ichimaru, « En tirant le fil du Japon... » dans ce même numéro de la revue.

<sup>38</sup> Voir par exemple : *Le Bandeau de l'honneur en vers burlesques*, [s.l.], [s. n.], 1649, p. 8 ; *Le Premier Babillard du temps en vers burlesques*, Paris, Nicolas de La Vigne, 1649, p. 6 ; *Le Cinquiesme Babillard du temps en vers burlesques*, [s. l.], [s. n.], 1649, p. 7 ; *Le Politique chrestien de S. Germain à la reyne*, [s.l.], [s. n.], 1649, p. 9 ; *Derniere et très-importante remonstration à la reine, et au seigneur Jules Mazarin, pour haster son depart de la France*, [s.l.], [s. n.], 1652, p. 15 ; *L'Alliance des armes et des lettres de Monseigneur le Prince*, Paris, [s. n.], 1652, p. 23 ; *Les Soupirs de la France...*, *op. cit.*, p. 6.

<sup>39</sup> Voir par exemple : *Remerciement fait au roy par Madame la Princesse, sur la delivrance de messieurs les princes*, [s.l.], [s. n.], 1651, p. 12 ; C. Perret, *Le Manifeste de Mademoiselle présenté aux coeurs généreux*, Paris, [s. n.], 1652, p. 5.

<sup>40</sup> *Derniere et très-importante remonstration à la reine...*, *op. cit.*, p. 26 ; *Le Bandeau de l'honneur...*, *op. cit.*, p. 8 ; *Le Premier Babillard...*, *op. cit.*, p. 6 ; *Le Cinquiesme Babillard...*, *op. cit.*, p. 7.

<sup>41</sup> Le Khanat de Crimée ainsi que les principautés de Moldavie et de Transylvanie, situées au sud de la Pologne, sont des vassaux du sultan ottoman.

<sup>42</sup> Ces guerres étaient suivies en France. Voir par exemple les gazettes publiées à l'occasion de la bataille de Khotin (1621) : *La description générale de l'effroyable armée du Grand Turc envoyé contre le roi de Pologne et la description de l'armée de Pologne et du secours général fourni par la chretienté contre les desseins du Grand Seigneur*, Paris, A. Saugrain, 1621 ; *La furieuse allarme donnée à la ville de Constantinople, par l'armée de Pologne, après la deffaicte de quarante mille Turcs et Tartares*, Paris, A. Saugrain, 1621.

<sup>43</sup> Au sujet de cette image de la Pologne-Lituanie et de ses voisins, voir : Janusz Tazbir, « Poland and the Concept of Europe in Sixteenth-Eighteenth Centuries », *European Studies Review*, 1977, n° 7, p. 29-45 ; Marshall T. Poe, *A people born to slavery. Russia in early modern European ethnography, 1476-1748*, Ithaca-Londres, Cornell University Press, 2000 ; Piirimäe Pärtel, « Russia, the Turks and Europe : Legitimations of War and the Formation of European Identity in the Early Modern Period », *Journal of Early Modern History*, 2007, n° 11, p. 63-86 ; Philip James, *Poland-Lithuania, the 1683 relief expedition to Vienna and the crusading movement*, thèse, Royal Holloway, University of London, 2021, p. 32-33 ; Luc Ramotowski, « L'image du pouvoir monarchique dans les relations entre la Russie et la Pologne-Lituanie », *Cahiers du monde russe*, 2005, 46/1-2, p. 243-250.

<sup>44</sup> Par exemple, en 1620, après la bataille de Cecora, le sultan fait suspendre la tête du hetman Stanislas Żółkiewski au-dessus de l'entrée de son palais, en signe de victoire. En 1636, c'est au tour du petit-fils du hetman, Jean, d'être décapité par les Tatars, qui renvoient son corps mutilé au château familial de Zolkiew. Zbigniew Wójcik, *Jan Sobieski*, Warszawa, Państwowy Instytut Wydawniczy, 1982, p. 27-34.

À noter qu'une mazarinade, *L'Etat present de la fortune...*, cite les Tatars aux côtés des Cosaques, communauté militaire vivant en Ukraine de la guerre et du pillage<sup>45</sup>. En 1648, les Cosaques, dirigés par le hetman Bogdan Khmel'nitski, soutenus par les paysans ruthènes et secondés par les Tatars, déclenchent une révolte contre le roi de Pologne, ce que mentionnent également les mazarinades<sup>46</sup>.

En définitive, mettre en parallèle les mercenaires polonais, recrutés au sein des armées royales françaises, avec les peuples « barbares » que les Polono-Lituanais ont combattus en y gagnant le titre d'*antemurale christianitatis*, crée un effet de contradiction. Celui-ci a pour but de mettre en exergue la brutalité des soldats, fussent-ils européens, recrutés par la monarchie française.

Pour cela, les auteurs des mazarinades ont également recours à la métaphore animalière. Les soldats étrangers deviennent des « bestes farouches et sanguinaires » venus « achever de dévorer [l]es innocentes brebis » :

Les ours de Suisse y vindrent les premiers, les loups d'Italie et d'Allemagne y accoururent, et les aigles de Pologne y avolèrent, et se joignirent à quelques autres chiens dénaturez, infideles et ennemis du troupeau, pour tous ensemble l'exterminer<sup>47</sup>.

Dans d'autres mazarinades, les Polonais et les Allemands deviennent des « aigles et vautours<sup>48</sup> », ou encore « des mulets ou des chevaux<sup>49</sup> ».

Des reproches très concrets sont formulés contre la soldatesque polonaise : violences, destructions, vols, pillages, viols. Un épisode revient à plusieurs reprises sous la plume des pamphlétaires et semble avoir particulièrement marqué les hommes de l'époque. Il s'agit du pillage du château de Meudon, appartenant à cette époque aux princes lorrains, qui ont rejoint la Fronde. Les Polonais y auraient pris un grand butin<sup>50</sup>. On mentionne également les destructions et les pillages de Sèvres, Clamart, Fontenay et Saint Antony<sup>51</sup>. Les violences contre les femmes sont soulignées à plusieurs reprises. Des cas de défense et de vengeance sont relatés. Ainsi, une jeune fille aurait tué quatre Polonais pour se défendre<sup>52</sup>. Dans le *Courier Polonois...*, un villageois a envoyé un soldat polonais au

---

<sup>45</sup> Les Cosaques offraient leurs services mercenaires aux États voisins ou s'emparaient de riches butins lors de leurs incursions en Crimée et au-delà. Le centre politique des Cosaques « libres » se situe en Zaporogouie, territoire aux confins de l'Ukraine jouissant d'une autonomie de fait. À leur sujet, voir : Iaroslav Lebedynsky, *Les Cosaques. Une société guerrière entre libertés et pouvoirs. Ukraine – 1490-1790*, Paris, Errance, 2004.

<sup>46</sup> Sandricourt, *L'Etat present de la fortune de tous les potentats et de toutes les puissances de l'Europe, en proverbes*, Paris, [s. n.], 1652, p. 15-16. Voir également la mazarinade suivante qui évoque la « révolte générale des sujets [...] non seulement en Angleterre, mais en Espagne, en Pologne, en Moscovie, en Turquie et dans notre pauvre France aussi » : *Question si la voix du peuple est la voix de Dieu ?*, [s.l.], [s. n.], 1649. À noter qu' hormis le texte de Sandricourt, nous n'avons pas trouvé de mazarinade qui développe davantage le sujet de la révolte cosaque et paysanne de 1648-1657. Au sein du corpus du Projet Mazarinades, nous avons interrogé les termes « cosaque.\* », « russ.\* », « ukr. », « Khm.\* », « Chm.\* », « Kum.\* » (pour Khmel'nitski), sans plus de résultat.

<sup>47</sup> Marc de Vulson de La Colombière, *La Parabole du temps present...*, *op. cit.*, p. 7.

<sup>48</sup> V. S. B., *La Métamorphose de la France, envoyée à une dame de la campagne*, Paris, Claude Marette, 1649, p. 2.

<sup>49</sup> *Le Départ des Alemands et Polonois...*, *op. cit.*, p. 4.

<sup>50</sup> *Le Départ des Alemands et Polonois...*, *op. cit.* *Le Mercure parisien...*, *op. cit.*, p. 6. *Suite et seconde arrivée du courier françois, apportant toutes les nouvelles de ce qui s'est passé depuis sa première arrivée jusques à présent*, Paris, Rolin de La Haye, 1649, p. 5. *Conclusion du journal poétique de la guerre...*, *op. cit.*, p. 107. Saint-Julien, *Le Courier burlesque de la guerre de Paris*, [s. l.], 1650, p. 11-12. Saint-Julien, *Le Second Courier françois, traduit fidelement en vers burlesques*, Paris, Claude Boudeville, 1649, p. 11.

<sup>51</sup> *Ibid.*

<sup>52</sup> *Suite du journal poétique de la guerre...*, *op. cit.*, p. 78.

monde de Charon pour venger viol et pillage<sup>53</sup>. Mais des crimes plus graves encore sont dénoncés : les sacrilèges, les profanations et les vols dans les églises, qui sont autant d'« attentats abominables contre la Divine Majesté<sup>54</sup> ». Selon *La Véritable Fronde des Parisiens* (1652), le maréchal de Turenne aurait autorisé ses mercenaires polonais à piller les sacristies, les Allemands à faire violence aux personnes consacrées<sup>55</sup>. Selon *l'Inventaire des choses plus mémorables...* (1652), ils auraient pris « seize cens Calices d'argent [...] seize cens Ciboires ou sacrée coupes d'argent où se reservoient les hosties<sup>56</sup> ». À ce titre, les Polonais sont dits « impies », « sacrileges », « heretiques », « athées » et mis sur un pied d'égalité avec les Allemands « luthériens<sup>57</sup> ». Même « le Payen Attila » fait bonne figure face aux gens de guerre français, allemands, italiens et polonais de l'armée royale, « car il portoit respect aux Evesques et aux Pasteurs, il croyoit un Dieu, puisqu'il se disoit luy mesme estre son fleau<sup>58</sup> ». Ainsi, le Polonais devient l'image du barbare par excellence. Dans *Le Triomphe de l'innocence manifestée...* (1651), c'est entre autres aux Polonais que l'auteur compare certains régiments français pour dénoncer leurs excès : « Les Polonois furent plus respectueux envers les choses sacrées il y a deux ans autour de Paris<sup>59</sup>. »

Plusieurs textes menacent la soldatesque étrangère de châtement, en mettant en scène le purgatoire ou le monde des morts. Tel le *Courier Polonois...* (1649) relatant la discussion d'un soldat sarmate avec Charon, qui dit réserver un châtement spécial pour les hommes de Condé menant le blocus de Paris en 1649<sup>60</sup>. Ce thème se retrouve dans les *Lamentations d'un procureur...* (1649) :

Je voudrois que les Mazarins  
Avec les Diables et Lutins  
Qui sont les Polonois, Herlaque  
Eussent passez dedans la barque  
De ce sal vilain Caron,  
Qui ne pardonne tout de bon  
A aucun, non pas, mes aux Princes<sup>61</sup>.

<sup>53</sup> *Le Courier polonois, apportant toutes les nouvelles de ce qui s'est passé en l'autre Monde, depuis l'enlèvement du Roy fait par le cardinal Mazarin à S. Germain en Laye, jusques à présent*, Paris, veuve de Jean Rémy, 1649, p. 5.

<sup>54</sup> Pierre de Saint-Joseph (père), *Suite du catéchisme des partisans, ou résolutions théologiques touchant l'imposition, levées et employ des finances*, Paris, [s. l.], [s. n.], 1649, p. 10.

<sup>55</sup> *La Veritable Fronde des Parisiens, frondant Jean François Paul de Gondy, archevesque de Corinthe, coadjuteur de Paris*, Paris, [s. n.], 1652, p. 20.

<sup>56</sup> *Inventaire des choses plus memorables...*, *op. cit.*, p. 5. Moreau s'exclame à ce sujet : « 1 600 calices ! autant de saints ciboires ! Quelle impudeur ! Comment ce pamphlet est-il devenu rare ! », cf. P. Rebollar, « Notice », *Projet Mazarinades*, URL : <https://mazarinades.org/edition/mazarinades/notice/2385> (page visitée le 21/01/2021). Voir également : *Le Généreux François*, [s. l.], [s. n.], 1649, p. 6. *Advis d'Estat à Monsieur le Prince pour la seureté de sa personne et de sa vie, et pour l'augmentation de sa gloire*, Paris, [s. n.], 1649, p. 13. *Les Sentiments du public touchant la doctrine preschée par le Pere Favre*, Paris, Cardin Besongne, 1649, p. 10. *Reproches de l'ombre du cardinal de Richelieu, faites au cardinal Mazarin. Sur les affaires de ce temps*, [s. l.], [s. n.], 1651, p. 13.

<sup>57</sup> *Decision de la question du temps. A la Reine Régente*, Paris, Cardin Besongne, 1649, p. 12. *Inventaire des choses memorables...*, *op. cit.* *Les Articles des crimes capitaux, dont est accusé le Cardinal Mazarin, et desquels il se doit justifier*, Paris, Simon Le Porteur, 1652, p. 6. *Reproches de l'ombre du cardinal Richelieu...*, *op. cit.*, p. 13.

<sup>58</sup> *La Comete royal...*, *op. cit.*, p. 12.

<sup>59</sup> *Le Triomphe de l'innocence manifesté par la destruction des impostures et faux bruits qu'ont semé les Partisans du Cardinal Mazarin contre l'intégrité de Monseigneur Le Prince*, Paris, [s. n.], 1651, p. 58. À noter qu'il existe deux versions du texte, toutes deux datées de 1651. La mention des Polonais n'est présente que dans une seule.

<sup>60</sup> *Le Courier polonois...*, *op. cit.*, p. 6-8.

<sup>61</sup> *Lamentations d'un procureur...*, *op. cit.*, p. 5.

Dans *L'Apparition d'un phantosme...* (1649), un Polonais venu des Enfers regrette d'avoir servi les intérêts de Mazarin<sup>62</sup>. De façon moins imagée, l'auteur du *Qu'en dira-t-on de Mazarin, burlesques (sic, 1649)* annonce aux Allemands et aux Polonais qu'« on vous percera la langue<sup>63</sup> ». Quant à l'auteur des *Heureux convois arrivez à Paris* (1649), il met en abîme son propre acte d'écriture :

Et pour lors je prendray vengeance, de leur execrable insolence, les calomniant de chansons,  
de mille et mille maudissons<sup>64</sup>.

Voilà, en bref, le portrait des mercenaires polonais dans les mazarinades.

Derrière cette dénonciation des destructions des gens de guerre, se profile la critique du gouvernement Mazarin, véritable responsable du conflit et de ses dégâts. Dans *Le Courier Polonois...*, le dialogue entre le soldat et Charon devient une remise en cause du gouvernement de Richelieu, présenté comme un fauteur de troubles, puis de Mazarin, dénoncé comme oppresseur du roi et de son parlement<sup>65</sup>. Surtout, une précision de taille est apportée concernant les troupes mercenaires : elles ont été envoyées au roi de France pour combattre l'Espagne, non pour assiéger Paris<sup>66</sup>. La responsabilité des désordres incombe donc non aux mercenaires mais à Mazarin, qui aurait profité de la guerre de Trente Ans et des moyens humains et financiers mobilisés à cette occasion pour anéantir les libertés françaises et asseoir son pouvoir.

Cette idée est reprise dans des pamphlets qui font intervenir Louise-Marie de Gonzague elle-même. Dans *Le Décalogue romain*, on reproche à cette dernière d'envoyer des forces armées contre Paris et la France<sup>67</sup>. La *Remontrance de la reine de Pologne à la reine de France, touchant le déplaisir qu'elle a de voir combattre les Polonois contre les François* (1649) répond à cette accusation. Il s'agit d'une prétendue lettre de Louise-Marie de Gonzague à Anne d'Autriche. Ce texte s'inscrit dans un corpus de fausses missives attribuées à diverses souveraines d'Europe qui reprennent les mêmes thèmes, adoptent le même style et offrent des proportions comparables<sup>68</sup>. Le pamphlet met donc en scène Louise-Marie de Gonzague qui se plaint à la régente d'avoir détourné ses hommes contre la capitale<sup>69</sup>. À cette occasion, elle prend la défense de la ville de Paris. Elle déclare à plusieurs reprises son amour pour cette ville<sup>70</sup>, ce qui fait référence à son passé parisien. On y voit la reine de Pologne témoigner en ces termes en faveur des habitants de la capitale :

---

<sup>62</sup> *L'Apparition d'un phantosme...*, *op. cit.*, p. 8 : « Je me repens d'avoir quitté le service du Roi de France, auquel celui de Pologne m'avoit envoyé, pour prendre le parti d'un étranger qui nous abuse, je ne serais pas en la peine où je suis ».

<sup>63</sup> *Le Quendra-t'on de Mazarin Burlesques*, Paris, Antoine Quenet, 1649, p. 5.

<sup>64</sup> *Les Heureux convois arrivez à Paris, ou le remède à la famine. En vers burlesques*, Paris, Nicolas de La Vigne, 1649, p. 9.

<sup>65</sup> *Le Courier polonois...*, *op. cit.*, p. 4.

<sup>66</sup> *Ibid.* Voir également : *L'Apparition d'un phantosme...*, *op. cit.*

<sup>67</sup> *Le Décalogue romain*, [s.l.], [s.n.], 1649. Au sujet d'autres mazarinades qui accusent la Régente d'hostilité envers les Parisiens, voir : Hubert Carrier, *Le Labyrinthe de l'État...*, *op. cit.*, p. 51.

<sup>68</sup> Voir chez le même imprimeur : *Remontrance de la reine d'Angleterre à la reine de France*, Paris, Robert Feugé, 1649.

<sup>69</sup> *Remontrance de la Reyne de Pologne à la Reyne de France, touchant le déplaisir qu'elle a de voir combattre les Polonois contre les François*, Paris, Robert Feugé, 1649, p. 7. Ce texte peut être perçu comme une réponse au *Décalogue romain* (1649).

<sup>70</sup> *Remontrance de la reine de Pologne à la reine de France...*, *op. cit.*, p. 3-6.

J'ai demeuré longtemps dans Paris ; mais je n'ai jamais reconnu les Parisiens pour séditeux, au contraire toujours très affectionnés au service de leur Roi<sup>71</sup>.

Elle dénonce la politique fiscale et l'ambition démesurée du ministre, déjà visibles du temps de sa jeunesse :

Quand j'étais en France, il [Mazarin] ne commençait que d'établir peu à peu son pouvoir, [...] mais je vois bien maintenant qu'il l'a si bien établi, qu'il s'est fait craindre et haïr<sup>72</sup>.

Notons que cette vision du rapport de Louise-Marie de Gonzague à Mazarin ne paraît pas tout à fait exacte : elle pensait devoir son élévation au cardinal et entretenait avec lui une correspondance régulière<sup>73</sup>. Les frondeurs récupèrent cependant le passé de la princesse pour en faire une ennemie du ministre et une amie de la Fronde. Le texte s'achève par la remontrance adressée par la reine de Pologne à la régente pour avoir utilisé sans son accord les troupes polonaises contre Paris et son pays natal<sup>74</sup>.

En définitive, les soldats polonais apparaissent comme des instruments de tyrannie aux mains du cardinal : il les a fait venir « pour executer leur passion contre les Princes véritablement François, et le Tres auguste Parlement<sup>75</sup> » ; « pour tourmenter les bons et fideles Subjects du Roy<sup>76</sup> » ; « pour entretenir sa tyrannie et réduire la France en tel estat, qu'elle ne puisse resister à ses violences » ; « pour faire garder [l]a personne royale par des [...] Estrangers, afin de disposer entierement de son autorité, privant le Roy de la liberté d'agir<sup>77</sup> ».

Néanmoins, dans cette dénonciation du gouvernement et dans cet appel à la lutte contre la tyrannie, la Pologne joue aussi un autre rôle dans les mazarinades : elle n'apparaît plus uniquement comme une ressource d'hommes de guerre, mais également comme un exemple à suivre.

### **La république de Pologne : un modèle de liberté politique contre le pouvoir absolu**

Comme vu précédemment, les mazarinades au sujet des mercenaires dénoncent le pouvoir de Mazarin. Selon ces pamphlets, les soldats allogènes servent les intérêts d'un ministre lui-même venu de l'extérieur et ennemi des libertés françaises. Derrière ces remarques se profile une méfiance envers les nouveaux arrivants, en particulier les Italiens, qui font fortune en France, gagnent la grâce royale et s'introduisent dans les

---

<sup>71</sup> *Ibid.*, p. 4.

<sup>72</sup> *Ibid.*, p. 5.

<sup>73</sup> Dans les archives du château de Chantilly, qui conservent la correspondance de Louise-Marie de Gonzague, on ne trouve aucune lettre de reproche concernant la Fronde de la part de la reine de Pologne à celle de France. On trouve en revanche une lettre à la reine mère, où Louise-Marie de Gonzague reproche à Mazarin de ne pas lui avoir écrit depuis une semaine. On y trouve également une minute datée du 20 mars 1651, adressée à Condé, dans laquelle Louise-Marie exprime le déplaisir qu'elle a eu à la nouvelle de son arrestation. Voir dans la série R : *Lettres de Marie de Gonzague (1626-1673)*, t. II : 1645-1657, R 184, 231.

<sup>74</sup> *Remontrance de la reyne de Pologne à la reyne de France...*, *op. cit.*, p. 7.

<sup>75</sup> *Advertissement à Cohon...*, *op. cit.*, p. 6.

<sup>76</sup> *Suite et seconde arrivée du courier françois...*, *op. cit.*, p. 5.

<sup>77</sup> *La Pierre de touche...*, *op. cit.*, p. 25. Voir également : *Lettre d'un gentilhomme de la ville d'Aix en Provence, adressée à un sien amy, à Paris, sur ce qui s'est passé depuis la détention du comte d'Alais, et du duc de Richelieu*, Paris, Jean Henault, 1649, p. 4. *La Fronde du Parlement, fatale au Mazarin*, Paris, Pierre Sevestre, 1649, p. 5. *Nouvelles apportées au Roy Louis XIII*, *op. cit.*, p. 4. *Les Soupirs de la France...*, *op. cit.*, p. 10.

sphères du pouvoir<sup>78</sup>. Certains textes développent cette thématique, en faisant référence à l'histoire de la Pologne.

Dans les *Raisons d'état contre le ministère étranger*, Marc Vulson de La Colombière<sup>79</sup> explique pourquoi le premier ministre ne peut être d'une autre nation que la française. Il avance les arguments suivants : différence des mœurs, moindre attachement au bien du royaume, nécessité de se donner des créatures et d'accaparer des biens, charges et dignités pour maintenir sa position contre la « défiance des peuples » et la « jalousie des grands<sup>80</sup> ». L'exclusion des « François » et « sujets naturels<sup>81</sup> » en est une autre conséquence, soulignée notamment dans l'*Advis d'état à la reine...* (1649) et dans *La Pierre de Touche...* (1652<sup>82</sup>). Ce sont là les principaux griefs des frondeurs contre Mazarin. Pour illustrer le bien-fondé et l'universalité de la maxime excluant tout étranger du maniement des affaires, l'auteur des *Raisons d'état...* a recours à divers exemples. Les Polonais apparaissent comme une nation intraitable sur la question :

Les Polonois qui, par le droit d'Élection, prennent des rois où bon leur semble, ne purent souffrir que Casimir donnast les charges des Magistratures à des Alemands. Ils chassèrent pour cela Boleslas le Chauve et le vieil Mieziſlas du Royaume<sup>83</sup>.

Ce cas historique est repris dans quatre autres mazarinades : *Advis sur l'État, touchant les Affaires présentes...* (1649), *Les Exemples politiques* (1649), *Advis sur le gouvernement de l'état* (1650), *L'État en trouble par le gouvernement des étrangers* (1652<sup>84</sup>). On y cite également l'exemple d'autres États, comme Venise, la Suisse, les Pays-Bas, l'Écosse. Selon ces illustrations historiques, la promotion des non natifs qui accaparent les charges du royaume aux dépens des nobles natifs constitue une raison suffisante pour contester le pouvoir royal.

---

<sup>78</sup> Sur l'image des Italiens, dont Mazarin, nous renvoyons à la monographie de Jean-François Dubost, *La France italienne XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Aubier, 1997. L'auteur y montre comment, en période de troubles, les Italiens viennent incarner « cet Autre, coupable de tous les maux, mais aussi expression de toutes les peurs » (Françoise Waquet, « Compte rendu. *La France italienne XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles*, préface de Daniel Roche, Paris, Aubier, coll. « Histoires », 1997, 524 p. », *Annales Histoire, Sciences sociales*, 1999, 54/2, p. 375-377). La méfiance était d'autant plus grande que les réussites étaient promptes et les fortunes spectaculaires. Or, les Italiens étaient bien représentés dans le monde de la finance, favorisant les ascensions rapides.

<sup>79</sup> Issu d'une famille noble du Dauphiné, Marc de Vulson de La Colombière (mort en 1658) a servi dans l'armée en tant que sergent d'un régiment de cavalerie. Il était par ailleurs généalogiste. Lors de la Fronde, il semble particulièrement déçu des pouvoirs royal et ministériel. Dans le *Vrai théâtre d'honneur et de chevalerie* publié en 1648, il se plaint que ses mérites n'aient pas été récompensés à leur juste valeur. Cf. Hubert Carrier, *La Presse de la Fronde...*, *op. cit.*, p. 6, note 15, et p. 37 ; « Vulson de La Colombière, Marc de (...-1658) », *Catalogue général de la Bibliothèque Nationale de France*, URL : <http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb11928735s> (page visitée le 25/04/2018).

<sup>80</sup> Hubert Carrier, *Le Labyrinthe de l'État...*, *op. cit.*, p. 274.

<sup>81</sup> *L'État en trouble par le gouvernement des étrangers*, Paris, Antoine Chrétien, 1652, p. 7.

<sup>82</sup> Arnaud d'Andilly, signé « Le Solitaire », *Advis d'État à la Reine, sur le gouvernement de sa régence*, [s. l.], [s. n.], 1649, p. 28. Texte attribué à Arnaud d'Andilly par Hubert Carrier, « Port-Royal et la Fronde : deux Mazarinades inconnues d'Arnaud d'Andilly », *Revue d'histoire littéraire de la France*, n° 1, 1975, p. 6. *La Pierre de Touche...*, *op. cit.*, p. 25.

<sup>83</sup> Marc de Vulson de La Colombière, *Raisons d'état contre le ministère étranger*, [s. l.], [s. n.], 1649. Cité d'après : Célestin Moreau, *Choix de mazarinades*, Paris, Jules Renouard, 1853, p. 60. Célestin Moreau date cette mazarinade au 11 janvier 1649 alors qu'Hubert Carrier la date de juillet 1648 et l'attribue à Marc de La Colombière : Célestin Moreau, *Choix de mazarinades*, *op. cit.*, p. 56 ; Hubert Carrier, *Le Labyrinthe de l'État...*, *op. cit.*, p. 274.

<sup>84</sup> *Advis sur l'État, touchant les affaires présentes, et le gouvernement étranger*, Paris, [s. n.], 1649, p. 5. *Advis sur le gouvernement de l'État*, [s. l.], [s. n.], 1650, p. 4. *Les Exemples politiques*, Paris, Estienne Maucroy, veuve de Théodore Pépingué, 1649, p. 6. *L'État en trouble par le gouvernement des étrangers*, *op. cit.*, p. 7.

Un traitement semblable est réservé au pouvoir des femmes. L'auteur de *La France et les royaumes ruinez par les favoris et les reines amoureuses* (1649) cite une série d'exemples à ce sujet. Parmi eux, deux concernent la Pologne. Le premier relate l'histoire d'une reine qui a fomenté une guerre et rendu son royaume au roi de Cracovie pour satisfaire ses désirs et ses voluptés<sup>85</sup>. Le second évoque le cas du Danemark qui passa sous les lois de la Pologne à cause des « infamies » et « desbauches » de la reine Vridalla<sup>86</sup>. Le pamphlétaire conclut :

Bref lisons les Annales de tous les Empires du monde, nous n'y remarquerons que des Tragedies sanglantes, des changemens, des revolutions, des troubles, des guerres, que les Favoris et les Reynes amoureuses y ont causé<sup>87</sup>.

Cette conclusion fait bien sûr référence au cardinal Mazarin et à Anne d'Autriche.

Des libelles prennent cependant la défense de la régente et de son ministre. Ainsi, l'auteur de *Question, si la voix du peuple est la loi de Dieu* (1649) entre en polémique avec la mazarinade *Raisons d'estat...* Après avoir condamné toute forme de sédition, après avoir brossé un portrait louangeur d'Anne d'Autriche et de Jules Mazarin, le pamphlétaire remet en cause la thèse selon laquelle « les Ministres d'Estat estrangers sont maudits de Dieu<sup>88</sup> ». Pour cela, il énumère une série d'exemples. Parmi eux, on trouve les royaumes électifs qui choisissent leur monarque parmi les nations étrangères. L'homme de plume cite deux cas de l'histoire de la Pologne : l'élection d'Henri de Valois et l'élection de la dynastie régnante des Vasa, d'origine suédoise<sup>89</sup>. Là-dessus, le polémiste accuse l'auteur des *Raisons d'estat...* d'avoir sciemment omis ces exemples dans ses réflexions :

C'est pourquoy l'authheur de ce libelle ne devoit pas alleguer l'exemple de la Pologne, où il n'y a pas si long temps que Henry III. a esté esleu Roy, pour l'avoir oublié, & où mesme à present la famille qui regne la famille qui regne n'est pas Pollonoise, mais Suedoise<sup>90</sup>.

La mazarinade *Le Pour et contre de la majorité des rois et de la loy salique* (1652) répond à ces raisonnements. Certes, l'auteur place l'élection d'Henri de Valois dans la liste des arguments qui admettent les non natifs dans le gouvernement<sup>91</sup>. Mais il y oppose la loi salique – loi fondamentale et inviolable du royaume, à laquelle les rois et les peuples sont soumis. Le roi ne peut la violer sans délier ses sujets de leur devoir d'obéissance. Or, la loi salique est conçue de sorte à exclure les femmes et les étrangers de la couronne<sup>92</sup>. Selon le pamphlétaire, on ne saurait contester ce principe sans remettre en cause la conservation du royaume. Telle est la conclusion du traité<sup>93</sup>.

---

<sup>85</sup> *La France et les royaumes ruinez par les favoris et les reines amoureuses*, [s. l.], [s. n.], 1649, p. 6. Nous n'avons pas retrouvé à quel événement historique ce récit fait référence.

<sup>86</sup> *Ibid.*, p. 9. De même, aucune information au sujet de la « reine Vridalla » n'a été identifiée.

<sup>87</sup> *Ibid.*

<sup>88</sup> *Question, si le peuple est la voix de Dieu*, [s.l.], [s. n.], 1649, p. 17-18.

<sup>89</sup> *Ibid.*, p. 20. Dans les faits, la mère de Sigismond III Vasa, élu en 1587, était de la dynastie des Jagellon. Il serait donc possible de parler de dynastie lituano-suédoise.

<sup>90</sup> *Ibid.* Une note en marge précise : « Refutation du libelle intitulé *Raisons d'Estat contre le Ministre estranger* ».

<sup>91</sup> *Le Pour et contre de la majorité des rois et de la loy salique. Divisé en deux parties*, [s. l.], [s. n.], 1652, p. 24.

<sup>92</sup> Cette thèse a été démontrée plus tôt : *ibid.*, p. 21-23.

<sup>93</sup> *Ibid.*, p. 35-36. À noter que d'autres mazarinades évoquent indirectement l'élection de 1573 en mentionnant le retour de Pologne d'Henri de Valois ou en nommant Henri III « roi de France et de Pologne ». Pour autant, elles n'exploitent pas davantage cet épisode historique. Voir par exemple : Claude

Dans les mazarinades citées, se profile déjà le thème de la désobéissance. D'autres textes développent davantage cette problématique. L'*Epilogue ou dernier appareil du bon citoyen sur les misères publiques* (1649) et *Le Raisonnable plaignif* (1652) expliquent sous quelles conditions un refus d'obéissance devient légitime. Ainsi, la résistance est justifiée lorsqu'il y a de tels abus de pouvoir, de telles violences et injustices, une telle oppression, notamment fiscale, que tout le peuple entier ne peut plus les supporter. L'opposition devient alors une « défense légitime contre la force et la violence<sup>94</sup> ». À la lecture des mazarinades, ces conditions sont rassemblées lors de la Fronde, comme l'illustre d'ailleurs la dénonciation des dégâts des gens de guerre, qui est aussi à inscrire dans le cadre de cet argumentaire. Le texte *Le Secret de la Paix à la Reyne* (1649) exprime cette pensée :

Si nous sommes rebelles c'est à la faim dont nous n'avons pû supporter l'empire ; Si nous sommes rebelles, c'est au fer des Allemans et des Polonois que n'avons pas voulu recevoir dans nos entrailles<sup>95</sup>.

Dans l'*Epilogue* (1649) et *Le Raisonnable plaignif* (1652), les pamphlétaires exposent les solutions qui se présentent en cas de régime tyrannique : changement de la forme de gouvernement ou bien soumission à une autre dynastie ou nation qui possède de meilleures lois. Le premier cas est illustré avec la Hollande qui adopte un « estat populaire », le second avec les « villes subjectes aux chevaliers Teutoniques [qui] se donnèrent au Roy de Pologne<sup>96</sup> ». Dans *Le Donjon du droit naturel divin* (1649), l'auteur mentionne également des cas de déposition, donnant l'exemple de Childéric III, dernier des Mérovingiens, mais aussi celui de « l'usage de la plupart des Royaumes : du nombre desquels sont l'Angleterre, [...] la Pologne et la Turquie, qui ne veulent ensevelir le droit des gens<sup>97</sup> ». Les exemples historiques polonais viennent donc illustrer la légitimité, dans certains cas, de l'opposition. Ils servent également la réflexion sur la meilleure forme de gouvernement.

Monarchie élective, la Pologne apparaît naturellement dans les questionnements autour de l'élection des rois. Le droit d'élection des Polonais est mentionné dans les textes

---

Dubosc-Montandré, *Le Sceptre de France en quenouille*, [s. l.], [s. n.], 1652, p. 66, 73-75 ; Apophtegmes de l'esprit de vérité, contre les ecclésiastiques qui abandonnent le gouvernement politique des affaires de Dieu ; pour (sous le masque d'une piété simulée) usurper avec plus de facilité le gouvernement politique des affaires d'Etat, [s.l.], [s. n.], [s.d.], p. 14. On peut s'étonner que les auteurs cités n'évoquent pas la déposition d'Henri de Valois en Pologne.

<sup>94</sup> *Epilogue ou dernier appareil du bon citoyen sur les misères publiques*, [s. l.], [s. n.], 1649. *Le Raisonnable plaignif sur la dernière déclaration du Roy*, Paris, Jacques Bellé, 1652. Cité d'après : Célestin Moreau, *Choix de mazarinades*, op. cit., p. 452-454.

<sup>95</sup> *Le secret de la paix à la Reyne*, [s. l.], [s. n.], 1649. L'auteur ajoute : « Quels rebelles qui prient incessamment pour leur Roy ». Cette précision montre bien que ce sont les « favoris et fauteurs de la puissance absolue », les « infidèles conseillers et les Patrons de l'autorité absolue » (*Le Raisonnable plaignif*..., op. cit., p. 456), qui sont contestés, et non le roi ou la monarchie en tant que tels. Voir également : *Epilogue ou dernier appareil du bon citoyen*..., op. cit., p. 3 ; *Le Raisonnable plaignif*..., op. cit., p. 452.

<sup>96</sup> *Le Raisonnable plaignif*..., op. cit., p. 452. Ce passage fait référence à la Ligue de Prusse, ou « Ligue contre la violence » (*Bund vor Gewalt*), fondée par des seigneurs et des villes de Prusse pour s'opposer aux chevaliers teutoniques. En 1454, la Ligue rejette l'autorité teutonique et se place sous la protection du roi de Pologne Casimir IV Jagellon. Après treize années de guerre, le traité de Thorn, aussi connu sous le nom de deuxième paix de Thorn (1466), intègre la Prusse royale, incluant Dantzig, Elbing et Thorn, à la Pologne-Lituanie par une union personnelle avec le roi de Pologne.

<sup>97</sup> *Le Donjon du droit naturel divin contre toutes les attaques des ennemis de Dieu et de ses peuples : donnant la camusade, au très illustre grammairien de Samothrace*, Paris, [s. n.], 1649, p. 10.

*Raisons d'état contre le ministère étranger, Question, si la voix du peuple est la loi de Dieu et Le Pour et contre*<sup>98</sup>...

Dans *Le Donjon du droit naturel divin*, la question de l'élection est effleurée simultanément à celle de la déposition. Elle est également évoquée dans l'*Epilogue et Le Raisonnable plaignif*. Cependant, l'État polono-lituanien n'est plus cité directement à cette occasion. On y retrouve en revanche un argument-phare des traités contre le pouvoir absolu, selon lequel la monarchie française était à l'origine élective et que les monarques étaient élevés au trône sous certaines conditions<sup>99</sup>. Ces conditions étaient ensuite léguées à leurs successeurs, y compris héréditaires<sup>100</sup>. En découle aussi l'idée que par droit héréditaire ou électif, le roi a de toute façon les mêmes devoirs de justice et d'équité<sup>101</sup>.

Le point de vue le plus enthousiaste envers le modèle électif polonais se trouve chez le poète Saint-Amant. Ainsi, dans les *Stances sur la Grossesse de la Serenissime Reine de Pologne et de Suede* (1650<sup>102</sup>), on lit au sujet de la Pologne :

Ce n'est point icy qu'on herite  
Par le Sang qui forme une Loy ;  
Pour y prestendre d'estre Roy,  
Il faut l'estre déjà, dans son propre merite :  
Cet Honneur souverain d'où naist le Potentat,  
Ne dore aucune Teste en cet habile Estat  
Que l'Estat n'en juge digne ;  
Son Prince l'eût par ce Moyen insigne ;  
L'esperer autrement n'est qu'un vain attentat.  
O que j'ayme cette Coustume !  
Que cette libre Election  
Du joug de la Sujettion  
Oste de pesanteur, et chasse d'amertume<sup>103</sup> !

Toutefois, Hubert Carrier remarque que ce genre d'éloge demeurait rare du temps de la Fronde<sup>104</sup>. Saint-Amant lui-même nuance ses propos au moment de la publication de ses vers et précise dans l'*Avis* qui précède le poème qu'après avoir découvert les inconvénients liés à l'élection, il donne tout de même sa préférence au modèle héréditaire<sup>105</sup>.

Une attitude semblable se lit dans l'ouvrage de Pierre de La Mère de Dieu, *Les Vertus royales d'un jeune prince* (1647). Miroir du prince, cet ouvrage donne pour modèle des rois vertueux de diverses nations, dont la polonaise. On retrouve notamment Boleslas IV, loué pour le respect de ses ancêtres, son sentiment du devoir et son courage dans les

---

<sup>98</sup> Voir les citations plus haut.

<sup>99</sup> Cet argument joue un rôle central dans les traités contre la monarchie absolue depuis la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. La Pologne servait habituellement d'exemple, cf. Teresa Malinowski, *La République de Pologne...*, op. cit.

<sup>100</sup> *Le Raisonnable plaignif...*, op. cit., p. 456-457. Voir également : *De la nature et qualité du gouvernement de Paris*, [s.l.], [s. n.], 1652, p. 34 : « Qui est ignorer qu'il n'y a point d'Empire qui n'ait commencé par l'Election, comme l'Histoire ancienne, et la nostre mesme l'enseigne et le confirme ; Pour monstrier que ce ne sont pas les Rois qui ont fait les peuples, mais les sujets qui ont fait les Souverains ausquels ils obeissent volontairement pas un amour et un devoir reciproque ».

<sup>101</sup> *Ibid.*, p. 463.

<sup>102</sup> Il s'agit d'un poème composé en l'honneur de Marie de Gonzague, devenue reine de Pologne. Il a été rédigé par l'auteur lors de son séjour dans le pays sarmate. Hubert Carrier l'intègre dans son étude en tant que mazarinade : Hubert Carrier, *Le Labyrinthe de l'État...*, op. cit., p. 88-90, 101-102.

<sup>103</sup> Cité d'après Wiesław Mateusz Malinowski, op. cit., p. 199.

<sup>104</sup> Hubert Carrier, *Le Labyrinthe de l'État...*, op. cit., p. 101-102. Parmi d'autres défenseurs de la monarchie élective en France, l'historien cite Sandricourt.

<sup>105</sup> Voir à ce sujet : François Rosset, *L'Arbre de Cracovie. Le Mythe polonais dans la littérature française*, Paris, Imago, 1996, p. 59-60.

combats<sup>106</sup>. Un chapitre est consacré à l'amour des sujets pour les monarques qui pratiquent les vertus. Là-dessus, l'auteur consacre quelques lignes aux monarchies électives :

Et je ne m'estonne pas de voir, que dans les Monarchies, où les Roys sont électifs (comme en Allemagne, en Pologne et en Hongrie), les peuples cherissent les Princes qu'ils ont choisis pour les gouverner ; puis que la raison veut qu'ils ne changent point facilement d'inclination<sup>107</sup>.

L'écrivain loue le lien spécifique de reconnaissance et d'amour qui unit le roi aux sujets dans les États électifs. Mais, il ne faut pas y voir une volonté d'introduire l'électivité du trône en France. Loin de là : l'auteur s'empresse de préciser qu'au royaume des Lys, la couronne est héréditaire et les monarques chéris du fait même qu'ils sont « présentés des mains de la tres-sage providence » et du fait de leurs très grandes qualités que sont l'affabilité, la courtoisie, l'amabilité, la majesté<sup>108</sup>. Les rachats de Saint Louis et de François I<sup>er</sup> prouvent cet amour naturel des Français pour leur prince ; amour qui garantit la prospérité au royaume<sup>109</sup>.

Plus que l'élection, c'est sur un autre aspect que le régime politique polonais est clairement présenté comme un modèle à suivre : la participation des nobles et des princes au gouvernement. Cela se lit dans deux mazarinades : *Lettre d'Avis à Messieurs du Parlement de Paris, écrite par un Provincial* (1649) et *Le Royal au Mazarin* (1652) de Claude Dubosc-Montandré, plume au service du prince de Condé lors de la Fronde dite des princes.

La première mazarinade est conçue pendant les conférences de Rueil et de Saint-Germain<sup>110</sup>. Bien que, dans un premier temps, elle flatte le Parlement de Paris pour son « auguste » rôle dans le royaume de France, la suite prend les formes d'une critique virulente. Le libelle appelle la cour souveraine à défendre son rang bafoué sous Louis XIII et sous la régence, et à extirper les abus qui affaiblissent l'État et le corrompent<sup>111</sup>. Au moment de la composition du texte, le mouvement frondeur est divisé au sujet des négociations de paix, auxquelles se rendent des députés du parlement. Le parti de la paix est dirigé par le premier président et le président de Mesmes. Les frondeurs inflexibles crient à la trahison, protestation dont cette *Lettre d'Avis* est l'expression<sup>112</sup>. Le premier mal du parlement à être dénoncé est la vénalité des charges, source de corruption aux

---

<sup>106</sup> Pierre de La Mère de Dieu (dit Abraham Bertius), *Les Vertus royales d'un jeune prince*, Paris, Mathurin Henault, 1647, p. 272.

<sup>107</sup> *Ibid.*, p. 147.

<sup>108</sup> *Ibid.*, p. 147-148.

<sup>109</sup> *Ibid.*, p. 145-149.

<sup>110</sup> En mars-avril 1649, les parlementaires et la monarchie entament des négociations de paix. Les pourparlers débouchent sur les paix de Rueil (11 mars 1649) et de Saint-Germain (1<sup>er</sup> avril 1649). Les parlementaires obtiennent l'amnistie et quelques concessions (notamment la suppression des intendants), mais ils doivent renoncer à l'expulsion de Mazarin. C'est la fin de la « Fronde parlementaire ». Durant les négociations, les frondeurs se divisent entre les modérés, qui souhaitent la paix, et les « jusqu'au-boutistes », qui rejettent tout compromis avec le cardinal. Cf. Hubert Carrier, *Le Labyrinthe de l'État*, *op. cit.*, p. 319. Par ailleurs, la paix s'avère fragile. Quelques mois plus tard, l'arrestation des princes de Condé, de Conti et du duc de Longueville, rivaux de Mazarin, mène à une nouvelle révolte, appelée la Fronde des princes (1650-1653).

<sup>111</sup> Voir notamment les avant-dernières pages de la mazarinade, où le parlement est rendu responsable des malheurs de la France par sa complicité : *Lettre d'Avis à Messieurs du Parlement de Paris, écrite par un Provincial*, [s. l.], [s. n.], 1649. Cité d'après : Célestin Moreau, *Choix de mazarinades*, *op. cit.*, p. 402-407.

<sup>112</sup> Hubert Carrier, *Le Labyrinthe de l'État...*, *op. cit.*, p. 319.

moins des favoris et des ministres<sup>113</sup>. La paulette constituerait le comble de cette vénalité, alors même que les parlementaires revendiquent son renouvellement contre les menaces de la régence<sup>114</sup>. Face à quoi le pamphlétaire préconise un autre modèle, opposant au critère de l'argent celui de la naissance. N'accepter que des gentilshommes au sein des parlements permettrait d'accroître l'estime et l'autorité des cours. L'exemple polonais vient là encore l'illustrer :

C'est pourquoy en plusieurs endroits l'on requiert la Noblesse dans un Conseiller, comme [...] en Pologne, depuis l'édit de Sigismond de l'an 1050, qui portoit que nul ne pourroit estre receu Sénateur à moins que son père ne fut noble<sup>115</sup>.

L'opposition à la vénalité, illustrée par le cas polonais, vise à discréditer le parlement dans le contexte des conférences de Rueil et de Saint-Germain. Cette critique est aussi généralisée dans tout le royaume, en particulier dans la noblesse, qui l'exprime dans les cahiers de doléances de 1649<sup>116</sup>. Cette position rappelle les défiances entre la noblesse d'origine et celle de création royale, qui devait son ascension aux offices vénaux. Les gentilshommes de province sont hostiles à cette ascension des bourgeois, qui leur confisquent une place qui leur reviendrait naturellement. Ce n'est donc pas par hasard que cet écrit est attribué dans le titre à un « Provincial ». Il n'est pas non plus étonnant de voir apparaître, dans ce contexte, l'exemple de la République des Deux Nations, où la noblesse garde les premiers rôles à tous les échelons de l'État, et où les charges ne sont pas mises en vente et ne sont décernées qu'aux nobles. La Pologne fait ici figure du pays de la « véritable Noblesse ». Elle sert à dénoncer la corruption du parlement qui négocie avec Mazarin, ainsi que les changements politiques et sociaux récents de la monarchie.

Le second ouvrage, *Le Royal au Mazarin* (1652) de Dubosc-Montandré, touche au rôle des princes dans l'État. On y fait référence à Sigismond Vasa, roi de Pologne de 1587 à 1632 et père de Ladislas IV. Après son accession au trône, le souverain aurait refusé d'accorder des charges à ses plus proches parents pour prouver son désintéressement et son dévouement au bien public. Mais la diète aurait insisté pour qu'il en soit autrement : elle voulait associer la famille royale au gouvernement<sup>117</sup>. Cet épisode, sans doute idéalisé, entend démontrer que dans toutes les monarchies, y compris électives, la parenté des rois est admise et requise dans le gouvernement. L'écrivain souligne sa place primordiale : c'est elle qui donne un équilibre aux monarchies, en soutenant l'autorité royale par son sang, d'une part, tout en l'empêchant de dégénérer en tyrannie, d'autre part. La reconnaissance de la place centrale des princes relèverait de « la bien-seance dans tous les établissements des Monarchies<sup>118</sup> ». La république de Pologne en constitue un

---

<sup>113</sup> La vénalité des offices introduirait la division au sein de l'assemblée, composée de gens intéressés et partisans, incapables de s'opposer au gouvernement tyrannique de peur de perdre une position qui leur a coûté si cher : *Lettre d'Avis à Messieurs du Parlement de Paris...*, *op. cit.*, p. 362-366.

<sup>114</sup> Arlette Jouanna, *Le Prince absolu. Apogée et déclin de l'imaginaire monarchique*, Paris, Gallimard, 2014, p. 156.

<sup>115</sup> *Lettre d'Avis à Messieurs du Parlement de Paris...*, *op. cit.*, p. 367. Dans cette citation, il y a une incohérence concernant la date de 1050 : dans d'autres recueils de mazarinades, on cite l'année 1550, voire 1650. La plus probable est celle de 1550, sous le règne du roi Sigismond Auguste.

<sup>116</sup> Hubert Carrier, *Le Labyrinthe de l'État...*, *op. cit.*, p. 333-334 ; Jean-Pierre Labatut, « La revendication du pouvoir noble en France au XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle. », dans J.-P. Labatut (dir.), *Noblesse, pouvoir et société en France au XVII<sup>e</sup> siècle*, Limoges, Faculté des Lettres de Limoge, 1987, p. 181.

<sup>117</sup> Claude Dubosc-Montandré, *Le Royal au Mazarin*, [s. l.], [s. n.], 1652. Sur l'attribution de ce texte à Claude Dubosc-Montandré, cf. Hubert Carrier, *La Presse de la Fronde...*, *op. cit.*, p. 53. L'historien dénombre 42 textes de ce pamphlétaire très prolifique. Avocat bordelais, il s'engage dès le début du mouvement auprès de Gondy puis de Condé. Cet engagement éveille la suspicion du pouvoir royal : il est envoyé deux fois à la Bastille, en 1667 et 1672 (*Ibid.*, p. 52-60).

<sup>118</sup> *Ibid.*

exemple, utilisé pour dénoncer la situation française, où certains princes, en l'occurrence Condé tombé dans la disgrâce, sont exclus du gouvernement de l'État.

La Pologne vient donc discrètement s'inviter au sein des mazarinades. Le corpus qui fait intervenir ce territoire laisse entrevoir les diverses causes du mécontentement frondeur : violence et indiscipline des gens de guerre, politique fiscale insoutenable, tyrannie du ministre, influence des non natifs dans le gouvernement, monopole de la faveur royale, vénalité des charges, exclusion des corps intermédiaires, princes et nobles du gouvernement. Dans les argumentations, la Pologne sert d'exemple. La barbarie des mercenaires, détournés par Mazarin pour opprimer les Français, illustre la tyrannie du ministre. Dans d'autres cas, l'État polono-lituanien figure comme un exemple parmi d'autres pour montrer l'universalité et le bien-fondé de certaines maximes politiques, comme l'exclusion des non natifs et des femmes du maniement des affaires, le droit de désobéissance légitime en cas de tyrannie, le caractère conditionnel du pouvoir royal, l'inclusion des nobles et des princes dans l'État. Ici, la république polono-lituanienne apparaît comme un modèle contestant la monarchie absolue – rôle qu'elle a déjà joué dans la littérature politique des guerres de religion. Enfin, certains pamphlets montrent les faiblesses du mouvement : si on observe partout une méfiance vis-à-vis des changements récents de la monarchie, on voit également des fissures, en particulier entre la noblesse traditionnelle et celle de création royale. Ce manque d'unité explique en partie l'échec de la Fronde, qui mettra, pour un temps, en suspens le débat politique. Ce n'est qu'à la fin du règne de Louis XIV puis au XVIII<sup>e</sup> siècle que réapparaîtront des pamphlets et traités contre le pouvoir absolu. Et on y trouvera à nouveau l'exemple de la République des Deux Nations.

#### BIBLIOGRAPHIE :

##### Sources :

*Advertissement à Cohon, evesque de Dol*, Paris, Arnould Cotinet, 1649.

*Advis d'Etat à Monsieur le Prince pour la seureté de sa personne et de sa vie, et pour l'augmentation de sa gloire*, Paris, 1649.

*Advis sur le gouvernement de l'Etat*, S.l., 1650.

*Advis sur l'Etat, touchant les affaires présentes, et le gouvernement estranger*, Paris, 1649.

ANDILLY Arnaud d', signé Le Solitaire, *Advis d'Etat à la Reyne, sur le gouvernement de sa régence*, S.l., 1649.

DAVENNE François, *Soupirs françois sur la paix italienne. Avec l'augmentation*, S.l., 1649.

*Decision de la question du temps. A la Reine Régente*, Paris, Cardin Besongne, 1649.

*De la nature et qualité du gouvernement de Paris*, S.l., 1652.

*Derniere et très-importante remonstrance à la reine, et au seigneur Jules Mazarin, pour haster son depart de la France*, S.l., 1652.

DUBOSC-MONTANDRÉ Claude, *Le Royal au Mazarin*, S.l., 1652.

*Epilogue ou dernier appareil du bon citoyen sur les misères publiques*, S.l., 1649.

*Factum servant au procez criminel, fait au cardinal Mazarin, touchant ses intelligences avec les estrangers ennemis de l'Etat*, Paris, Arnould Cotinet, 1649.

GRAMONT Antoine III de, *La Défaite d'une partie du convoy des Parisiens, dans le village de Vitry, Saint-Germain-en-Laye*, 1649.

*Imprecation comique, ou la plainte des comédiens sur la guerre passée*, Paris, 1649.

*Inventaire des choses plus memorables trouvées au butin de l'armée Mazarine après sa défaite, et qui avoient esté par eux volez en divers lieux. Ensemble les cruautez incroyables par eux commises*, Paris, André Chouqueux, 1652.

*La Comete royal pronostiquant à la reine un déluge des vengeances du ciel*, S.l., 1652.

LAFFEMAS Laurent (abbé), *La Guerre civile en vers burlesques*, Paris, Claude Huot, 1649.  
*La France et les royaumes ruinez par les favoris et les reines amoureuses*, S.l., 1649.  
*La Fronde du Parlement, fatale au Mazarin*, Paris, Pierre Sevestre, 1649.  
*L'Agatonphile de la France*, Paris, 1649.  
*L'Alliance des armes et des lettres de Monseigneur le Prince*, Paris, 1652.  
*Lamentations d'un procureur visitant les sacs de son estude, et le réconfort qu'il receut de sa femme. En vers burlesques*, Paris, 1649.  
 LA MÈRE DE DIEU Pierre de (dit BERTIUS Abraham), *Les Vertus royales d'un jeune prince*, Paris, Mathurin Henault, 1647.  
*La nompareille du temps ou la prosopopée de Themis, et la fortune plaidant le procez de Mazarin*, Paris, Veuve d'Antoine Coulon, 1649.  
*La Pierre de touche, faisant voir que la cardinal Mazarin et ses adherans, sont les plus grands ennemis du Roy, de son Estat, de son peuple et de la ville de Paris. Aux trois estats de France*, Paris, 1652.  
*L'Apparition d'un phantome à Saint Germain en Laye, et les discours qu'il tint*, Paris, Jean Remy, 1649.  
*La Veritable Fronde des Parisiens, frondant Jean François Paul de Gondy, archevesque de Corinthe, coadjuteur de Paris*, Paris, 1652.  
*Le Bandeau de l'honneur en vers burlesques*, S.l., 1649.  
*Le Cinquiesme Babillard du temps en vers burlesques*, S.l., 1649.  
*Le Courier polonois, apportant toutes les nouvelles de ce qui s'est passé en l'autre Monde, depuis l'enlèvement du Roy fait par le cardinal Mazarin à S. Germain en Laye, jusques à présent*, Paris, veuve de Jean Rémy, 1649.  
*Le Décalogue romain*, S.l., 1649.  
*Le Départ des Alemands et Polonais du chasteau de Meudon. En vers burlesques*, Paris, Jacques Guillery, 1649.  
*Le Donjon du droit naturel divin contre toutes les attaques des ennemis de Dieu et de ses peuples : donnant la camusade, au très illustre grammairien de Samothrace*, Paris, 1649.  
*Le Généreux François*, S.l., 1649.  
*Le Mercure parisien, contenant tout ce qui s'est passé de plus particulier, tant dans Paris qu'au dehors, depuis la nuict du jour et feste des Roys jusques à présent*, Paris, Cardin Besogne, 1649.  
*Le Nocturne Enlevement du Roy hors de Paris, fait par le cardinal Mazarin, la nuict des Roys. En vers burlesques*, Paris, 1649.  
*Le Politique chrestien de S. Germain à la reyne*, S.l., 1649.  
*Le Pour et contre de la majorité des rois et de la loy salique. Divisé en deux parties*, S.l., 1652.  
*Le Premier Babillard du temps en vers burlesques*, Paris, Nicolas de La Vigne, 1649.  
*Le Quendira-t'on de Mazarin Burlesques*, Paris, Antoine Quenet, 1649.  
*Le Raisonnable plaintif sur la dernière déclaration du Roy*, Paris, Jacques Bellé, 1652.  
*Les Articles des crimes capitaux, dont est accusé le Cardinal Mazarin, et desquels il se doit justifier*, Paris, Simon Le Porteur, 1652.  
*Le Secret de la paix à la Reyne*, S.l., 1649.  
*Les Exemples politiques*, Paris, Estienne Maucroy, veuve de Théodore Pépingué, 1649.  
*Les Heureux convois arrivez à Paris, ou le remède à la famine. En vers burlesques*, Paris, Nicolas de La Vigne, 1649.  
*Les Lamentations mazarines*, Paris, Philippe Clément, 1652.  
*Le Retour et restablissement des arts et mestiers. Vers burlesques*, Paris, 1649.  
*Les Sentiments du public touchant la doctrine preschée par le Pere Favre*, Paris, Cardin Besongne, 1649.  
*Les Soupirs de la France, faits à son Altesse Royale, pour la Paix generale*, Paris, Jean Guychard, 1652.  
*L'Estat en trouble par le gouvernement des estrangers*, Paris, Antoine Chrétien, 1652.  
*Lettre d'Avis à Messieurs du Parlement de Paris, escrite par un Provincial*, S.l., 1649.  
*Lettre d'un gentilhomme de la ville d'Aix en Provence, adressée à un sien amy, à Paris, sur ce qui s'est passé depuis la détention du comte d'Alais, et du duc de Richelieu*, Paris, Jean Henault, 1649.  
*Le Triomphe de l'innocence manifesté par la destruction des impostures et faux bruits qu'ont semé les Partisans du Cardinal Mazarin contre l'intégrité de Monseigneur Le Prince*, Paris, 1651.  
*Nouvelles apportées au roy Louis XIII*, Paris, Jean-Baptiste et Guillaume Loyson, 1649.  
 PERRET C., *Le Manifeste de Mademoiselle présenté aux coeurs généreux*, Paris, 1652.  
*Point d'argent, point de Suisse*, S.l., 1649.  
 QUESTIER Mathurin, dit Fort-Lys, *Conclusion du journal poétique de la guerre parisienne*, Paris, Veuve d'Antoine Coulon, 1649.  
*Question, si le peuple est la voix de Dieu*, S.l., 1649.  
*Remerciement fait au roy par Madame la Princesse, sur la delivrance de messieurs les princes*, S.l., 1651.  
*Remontrance de la reyne d'Angleterre à la reyne de France*, Paris, Robert Feugé, 1649.

*Remontrance de la Reyne de Pologne à la Reyne de France, touchant le déplaisir qu'elle a de voir combattre les Polonois contre les François*, Paris, Robert Feugé, 1649.

*Reproches de l'ombre du cardinal de Richelieu, faites au cardinal Mazarin. Sur les affaires de ce temps*, S.l., 1651.

*Response du Roy, servant de réplique, à la dernière lettre de Son Altesse Royale*, S.l., 1652.

SANDRICOURT, *L'Estat present de la fortune de tous les potentats et de toutes les puissances de l'Europe, en proverbes*, Paris, 1652.

SAINT-JOSEPH Pierre de (père), *Suite du catéchisme des partisans, ou résolutions théologiques touchant l'imposition, levées et employ des finances*, Paris, 1649.

SAINT-JULIEN, *Le Second Courrier françois, traduit fidelement en vers burlesques*, Paris, Claude Boudeville, 1649.

SAINT-JULIEN, *Le Courrier burlesque de la guerre de Paris*, S.l., 1650.

*Sommaire de la doctrine curieuse du cardinal Mazarin*, Paris, Nicolas Bessin, 1649.

*Suite du journal poetique de la guerre parisienne*, Paris, Veuve d'Antoine Coulon, 1649.

*Suite et seconde arrivée du courier françois, apportant toutes les nouvelles de ce qui s'est passé depuis sa première arrivée jusques à présent*, Paris, Rolin de La Haye, 1649.

V.S.B., *La Métamorphose de la France, envoyée à une dame de la campagne*, Paris, Claude Marette, 1649.

VULSON DE LA COLOMBIÈRE Marc de, *La Parabole du temps present, denottant les cruautez de Mazarin contre les François, et prophétisant la victoire de Messieurs du Parlement*, Paris, Arnould Cotinet, 1649.

VULSON DE LA COLOMBIÈRE Marc de, *Raisons d'estat contre le ministrère estrange*, S.l., 1649.

#### Ouvrages :

BAILBÉ Jacques, *Saint-Amant et la Normandie littéraire*, Paris, Garnier, 2016.

BÉLY Lucien, *La société des princes XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 1999.

CARRIER Hubert, *Le Labyrinthe de l'État. Essai sur le débat politique en France au temps de la Fronde (1648-1653)*, Paris, Honoré Champion, 2004.

CARRIER Hubert, *Les Muses guerrières : les mazarinades et la vie littéraire au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle : courants, genres, culture populaire et savante à l'époque de la Fronde*, Paris, Klincksieck, 1996.

CARRIER Hubert, *La Presse de la Fronde (1648-1653) : les mazarinades*, Genève, Droz, 1991.

CARRIER Hubert, « Port-Royal et la Fronde : Deux Mazarinades inconnues d'Arnauld d'Andilly », *Revue d'histoire littéraire de la France*, n. 1, année 75 (1975), p. 3-30.

CHABOCHE Robert, « Les soldats de la guerre de Trente Ans, une tentative d'approche », *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, 1973, 20/1, p. 17-18.

CONSTANT Jean-Marie, *La Noblesse en liberté XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles*, Rennes, PUR, 2004.

DUBOST Jean-François, *La France italienne XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Aubier, 1997.

DUMORA-MABILLE Florence, « Poétique de la circonstance : la Pologne de Saint-Amant » in F. Lavocat (dir.), *La France et la Pologne. Histoire, mythes, représentations*, Lyon, PUL, 2000, p. 149-165.

FIEFFÉ Eugène, *Histoire des troupes étrangères au service de la France depuis leur origine jusqu'à nos jours*, vol. 1, Paris, Librairie militaire, 1854.

FROST Robert, *The Oxford History of Poland-Lithuania: Volume I: The Making of the Polish-Lithuanian Union, 1385-1569*, Oxford, Oxford University Press, 2015.

FROST Robert, *Oksfordzka historia unii polsko-litewskiej. Powstanie i rozwój, 1385-1569*, Poznań, Rebis, 2018.

GRELL Chantal, *Louise Marie de Gonzague (1611-1667), reine de Pologne. Passion et politique à la cour des Vasa, deux volumes*, Paris Honoré Champion, 2024.

JAMES Philip, *Poland-Lithuania, the 1683 relief expedition to Vienna and the crusading movement*, thèse, Royal Holloway, University of London, 2021.

JOUANNA Arlette, *Le Prince absolu. Apogée et déclin de l'imaginaire monarchique*, Paris, Gallimard, 2014.

LABATUT Jean-Pierre, « La revendication du pouvoir noble en France au XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle » in J.-P. Labatut (dir.), *Noblesse, pouvoir et société en France au XVII<sup>e</sup> siècle*, Limoges, Faculté des Lettres de Limoges, 1987.

LEBEDYNSKY Iaroslav, *Les Cosaques. Une société guerrière entre libertés et pouvoirs. Ukraine – 1490-1790*, Paris, Errance, 2004.

MAGNE Émile, *Le Grand Condé et le Duc d'Enghien. Lettres inédites à Marie-Louise de Gonzague, reine de Pologne, sur la Cour de Louis XIV (1660-1667)*, Paris, Émile-Paul Frères, 1920.

MALINOWSKI Teresa, *La République de Pologne dans les imprimés français (1573-1795). Penser les relations entre gouvernants et gouvernés à l'époque moderne*, thèse, Université Paris Nanterre, Université Adam Mickiewicz de Poznan, 2019.

- MALINOWSKI Wiesław Mateusz, « 'Tête rasée et sabre au flanc'. Les sarmates polonais et leur royaume aux yeux des écrivains français du XVII<sup>e</sup> siècle » in M. Bertaud (dir.), *La Littérature française au croisement des cultures*, Genève, Droz, 2009, p. 193-195.
- MANSUY Abel, *Le Monde slave et les classiques français aux XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Honoré Champion, 1912.
- MOREAU Célestin, *Choix de mazarinades*, Paris, Jules Renouard, 1853.
- PÄRTEL Piirimäe, « Russia, the Turks and Europe : Legitimations of War and the Formation of European Identity in the Early Modern Period », *Journal o Early Modern History*, 2007/11, p. 63-86.
- PERNOT Michel, *La Fronde 1648-1653*, Paris, Éditions de Fallois, 1994.
- POE Marshall T., *A people born to slavery. Russia in early modern European ethnography, 1476-1748*, Ithaca-Londres, Cornell University Press, 2000.
- RAMOTOWSKI Luc, « L'image du pouvoir monarchique dans les relations entre la Russie et la Pologne-Lituanie », *Cahiers du monde russe*, 2005, 46/1-2, p. 243-250.
- ROSSET François, *L'Arbre de Cracovie. Le Mythe polonais dans la littérature française*, Paris, Imago, 1996.
- SCHER-ZEMBITSKA Lydia, *L'Aigle et le phénix*, Paris, CNRS, 2001, URL : <https://books.openedition.org/editions-cnrs/34597> (page visitée le 26/01/2021).
- TAZBIR Janusz, « Poland and the Concept of Europe in Sixteenth-Eighteenth Centuries », *European Studies Review*, 1977/7, p. 29-45.
- VERGNES Sophie, *Les Frondeuses : une révolte au féminin, 1643-1661*, Seyssel, Champ Vallon, 2013.
- WAQUET Françoise, « Compte rendu. *La France italienne XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles*, préface de Daniel Roche, Paris, Aubier, « Histoires », 1997, 524 p. », *Annales Histoire, Sciences sociales*, 1999, 54/2, p. 375-377.